



VILLE DE MORIGNY-CHAMPIGNY

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2023

Date de convocation
01/02/2023

Nombre de Conseillers
municipaux :

En exercice : 27

Présents : 24

Absents : 3

Absents représentés : 1

VOTANTS : 25

Secrétaire de séance :
Monsieur Michel MEYER

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à vingt heures, les membres composant le Conseil municipal de Morigny-Champigny se sont réunis, dans la salle du conseil municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard DIONNET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard DIONNET, Maire,
M. Jérôme LENOIR, Mme Corinne TIQUET, M. Eric CAVERS, Mme Catherine COME, M. Sébastien DERACHE, Mme Valérie MAUGARD et M. Pierrick GARNIER, Adjoints au Maire,
M. Edmond WEIGANT, M. Michel LECLERC, Mme Annick SAINT-MARS, M. Michel MEYER, Mme Annick LHOSTE, Mme Brigitte BARDINA, M. Fabrice RIMBAUT, M. Sébastien LEFEVRE, M. Lucien CAILLOU, Mme Iléana EFRIM, Mme Stéphanie PAULLE GARFF, Mme Delphine MAZURE, Mme Céline MACHY, M. Jean-Gabriel LAINEY et Mme Sandrine GOUX, Conseillers Municipaux.

ETAIT ABSENTE REPRESENTEE :

Mme Karine NEIL (pouvoir à M. Sébastien DERACHE).

ETAIENT ABSENTS :

Mme Lélia STADLER,
M. Bertrand GUIMARD.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a ouvert la séance à 20 heures 03.

Les membres du conseil municipal ont :

- Désigné, à l'unanimité, **M. Michel MEYER** comme Secrétaire de Séance ;
- Reçu lecture de l'ordre du jour ;
- Ajouté, à l'unanimité, un point supplémentaire relatif à la « Politique communale en matière de préemption sur les espaces naturels » ;
- Approuvé à l'unanimité les procès-verbaux des séances du **24 juin 2022** et du **16 septembre 2022** ;

DELIBERATIONS

Par délibération n° 2023-02-01 :

Emis, à l'unanimité, un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat (PLH), tel que arrêté par la CAESE ;

Par délibération n° 2023-02-02 :

Pris acte de l'installation de Monsieur Pascal CAUJOLLE dans ses fonctions de conseiller municipal, à la suite de la démission de Madame Gaëlle DELAVET ;

Par délibération n° 2023-02-03 :

Décidé, à la majorité (23 voix pour et 2 abstentions de Madame Bardina et de Monsieur Meyer), de :

- Céder la parcelle J 908 pour un montant de 750 €,
- Préciser que les frais d'acte seront intégralement à la charge de l'acquéreur,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire ;

Par délibération n° 2023-02-04 :

Pris acte du bilan 2022 des acquisitions, cessions et rétrocessions ;

Par délibération n° 2023-02-05 :

Décidé, à l'unanimité de :

- Adopter une politique communale en matière de préemption sur les espaces naturels en visant à préserver particulièrement les parcelles boisées du territoire communal avec l'aide de la SAFER,
- Charger Monsieur le Maire de solliciter la SAFER afin qu'elle exerce son droit de préemption sur les parcelles boisées chaque fois que cela est possible, en fonction du droit de priorité qui peut être exercé par les propriétaires des parcelles contiguës à celles qui sont cédées,
- Préciser qu'en cas de préemption à la demande de la commune, il sera demandé que la rétrocession soit effectuée par la SAFER au profit de la commune ;

Pris connaissance de la décision du Maire :

D2022-FIN-11 : Attribution d'un marché public de travaux à l'entreprise COLAS pour la réfection de la voirie de la rue des Barguins, de la rue des grands Sablons, de la rue traversière et de la rue de Champigny au prix global et forfaitaire de 252 591,82 € HT soit 303 110,18 € TTC ;

Echangé sur le point suivant :

Les absences répétées d'enseignants à l'école élémentaire Alphonse Daudet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a clos la séance à 21 heures 49.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus
sera publié au registre des délibérations de la commune

Fait à Morigny-Champigny, le 11 février 2023

Le Maire,

Bernard DIONNET



Affiché le : 16/02/2023